

Neuchâtel, le 17 juin 2009

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE
SERVICE DE LA CONSOMMATION
ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

ADMINISTRATION COMMUNALE

N / Réf.: 04/301

Case postale 87
2074 MARIN-EPAGNIER**BULLETIN D'ANALYSE N° 5524****Type d'eau:** PLAGE**Enregistré le:** 04/06/09**Rapport N°:** 72702 **Prélèvement du:** 08/06/09 **Par:** M. Krohne, inspectrice des eaux de baignade**Lieu:** MARIN LA TENE PLAGE**Résultats:**

17/06/09	ESCHERICHIA COLI (MO 208.509)	130	UFC par 100 ml
17/06/09	SALMONELLES (208.109)	NON DECELABLE	UFC par litre
17/06/09	TEMP. DE L'EAU (MO 208.405)	16.0	°C

Remarques:

Conclusions:

Compte tenu de ces résultats et des analyses précédentes:

Eau classée en catégorie A: Baignade libre

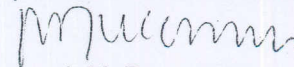
La qualité de cette eau correspond aux recommandations de l'Office fédéral de la santé publique.

Dermatite du baigneur:

Lors de fortes chaleurs (température de l'eau > 20°C), il y a un risque d'apparition de la dermatite du baigneur, larve d'un parasite d'oiseaux aquatiques provoquant une réaction cutanée bénigne. Il est recommandé de se doucher après le bain et de s'essuyer énergiquement.

Frais d'analyse: Fr. 0.00**Copie à:**

p.o. Le chimiste cantonal

J. M. Ducommun
chimiste cantonal adjoint

- Les résultats ne concernent que l'échantillon analysé.
- Les résultats dont le code ne porte pas les lettres MO ont été obtenus par une méthode non accréditée.
- La reproduction, même partielle, de ce rapport est interdite sauf autorisation écrite du chimiste cantonal.
- L'incertitude de mesure peut être obtenue sur demande.
- L'intéressé a le droit dans un délai de 5 jours de former opposition.
Celle-ci doit être motivée et envoyée à l'adresse ci-dessous.



SIS 027



STS 160